
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 mai 2017

Résolution: CA17 22 0131

Motion à l'effet que Le Sud-Ouest soit certifié « Ville équitable » par Fairtrade Canada

Attendu que le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial;

Attendu que son but n'est pas la recherche du profit maximal, mais la création d'une économie qui remet l'homme et la nature au cœur des préoccupations;

Attendu qu'il encourage les commerçants et les consommateurs à offrir et à choisir des produits qui correspondent à leurs valeurs et standards;

Attendu qu'en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, il contribue au développement durable et permet aux petits producteurs du Sud de bénéficier d'un prix juste pour leur travail afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés;

Attendu que plusieurs centaines de villes sont certifiées « villes équitables » dans une vingtaine de pays;

Attendu que Le Sud-Ouest s'est doté d'un Plan local de développement durable en 2012 et que ce dernier est présentement en révision.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Appuie la promotion du commerce équitable et la consommation de produits certifiés équitables;
- S'engage à n'utiliser que du café, du thé et du sucre certifiés équitables dans les installations qu'il exploite;
- Se dote d'une Politique d'achat local et durable et qu'il y détermine les objectifs futurs pour l'approvisionnement en produits certifiés « Fairtrade »;

- Encourage les restaurants, cafés et supermarchés situés sur son territoire à offrir aux consommateurs des produits certifiés équitables;
- Incite les milieux de travail et les groupes communautaires à utiliser des produits certifiés équitables dans leurs bureaux et lors de leurs activités;
- Demande à Fairtrade Canada, organisme à but non lucratif se voulant un acteur de promotion et de sensibilisation du commerce équitable tant au pays qu'à l'international, d'attribuer à l'arrondissement du Sud-Ouest le statut de « ville équitable ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10